

## PERSONNEL AU SOL DE SWISS

# Oui clair à la «CCT de crise»



Markus Fischer  
markus.fischer@sev-online.ch

**Lors de trois votations distinctes, le personnel au sol de Swiss organisé par SEV-GATA, SSP et la Société des employés de commerce a clairement accepté «l'accord de crise» sur des mesures temporaires visant à baisser les coûts afin de surmonter la crise du coronavirus, impliquant une prolongation de la CCT jusqu'à fin 2026. Après de longues et difficiles négociations, les syndicats et Swiss ont signé l'accord le 29 janvier et l'ont présenté aux membres pour acceptation.**

Au SEV-GATA (Groundstaff Aviation Technics and Administration), la section des transports aériens du SEV, le vote en ligne a eu lieu du lundi 22 février, 8 h, au jeudi 25 février, 8 h. La participation a été de 47,2%. Parmi les participant-e-s, 89,3% ont dit

oui à l'« accord de crise ».

## Contenu de l'accord

Après plusieurs mois de négociations, les partenaires sociaux ont convenu le 29 janvier dernier des mesures temporaires suivantes pour les quelque 2 000 employés au sol de Swiss en Suisse :

- une réduction d'un tiers du 13e salaire
- la suspension de la prime de performance selon CCT
- quelques adaptations du plan social.

Les conditions-cadre suivantes sont applicables pour le paquet :

- Les mesures sont limitées dans le temps dès la fin du chômage partiel jusqu'à fin 2023 au plus tard.
- La CCT du personnel au sol en vigueur actuellement sera prolongée de trois ans après les mesures temporaires pour la crise.
- Après le relèvement qui suivra la crise, le personnel touché par le

paquet d'économies recevra une prime «spéciale coronavirus» de 2500 fr.

- Swiss s'engage à informer les partenaires sociaux tous les trimestres des effets des mesures d'économie et des résultats de l'entreprise.

## Pourquoi cet accord ?

La pandémie du coronavirus touche fortement la compagnie Swiss, comme toutes les compagnies de la branche aérienne. L'entreprise accuse chaque jour des pertes et personne ne sait comment la crise va évoluer.

SEV-GATA est aussi intervenu afin que les subventions fédérales soient accordées à Swiss ainsi que le chômage partiel, et que ce dernier soit prolongé. Ceci signifie en contrepartie un sacrifice du personnel au niveau salarial. Toutefois la compagnie est obligée de relever les salaires les plus bas.

Dans l'ensemble, Swiss envisage

de baisser les coûts du personnel de 15 à 20% mais si possible sans suppression de postes, plutôt en jouant avec les fluctuations et les mesures volontaires telles que les départs en re-

traite anticipée.

Pour les diverses catégories de personnel, Swiss a essayé de négocier en détail des mesures de baisse des coûts.

## Perspectives d'avenir malgré la crise

Commentaire de Philipp Hadorn, secrétaire syndical SEV et président de SEV-GATA, qui a dirigé la communauté de négociations côté employés. Les membres des trois organisations de personnel ont avalé la «petite» pilule amère dans l'espoir que par cet acte solidaire, ils puissent sauver de manière durable les places de travail et qu'ils aient la garantie de ne pas avoir à accepter une nouvelle détérioration des conditions de travail avant la fin de 2026. En effet, la CCT 2018 est garantie au même niveau jusqu'à fin 2026 et les prestations du plan social sont aussi clairement

réglées.

En acceptant ces mesures, le personnel au sol apporte une contribution douloureuse mais importante et supportable, afin de sécuriser les places de travail ainsi que les conditions d'engagement sur le long terme et d'éviter les licenciements.

Ces mesures de baisse des coûts modérées et limitées dans le temps donnent une perspective d'avenir aux employé-e-s. Ceci est important pour leur motivation et leur fidélité à l'entreprise et va aussi dans le sens d'un maintien du savoir-faire. Voir aussi l'édito à la page 1.

## PÉTITION À TMR

# La pression monte à Martigny

Yves Sancey  
yves.sancey@sev-online.ch

**Réunis dans le respect des mesures covid à Martigny-Croix le 8 mars, une dizaine d'employé-e-s des Transports Martigny et Région (TMR) et leurs syndicats SEV et Transfair, ont remis une pétition signée par 89 salariés à la direction contre la suppression de l'indemnité de sac.**

Cette indemnité est un acquis historique qui n'avait pas été contesté jusqu'à présent. Elle représente un montant annuel de près de 3000 fr. pour un 100%. Sa suppression entraînerait donc un manque à gagner important pour les catégories de personnel touchées, à savoir les services des gares, mécaniciens de loc, centre de gestion du trafic, infrastructure et de ligne de bus TMR. C'est une attaque sur le pouvoir d'achat du personnel.

Le nouveau règlement des TMR était presque finalisé. Il restait essentiellement à le relire. Mais la direction a annoncé en novembre qu'elle souhaitait supprimer l'indemnité de sac. Historiquement, cette indemnité avait été introduite pour simplifier les calculs de frais de repas et remplaçait aussi l'indemnité pour service irrégulier,

qui reconnaissait la pénibilité des horaires irréguliers et les atteintes à la santé qui en découlaient. Le personnel a refusé cette péjoration de ses conditions de travail et cette suppression d'un acquis social majeur. Les syndicats ont fait une contre-proposition que la direction a refusée. Il s'agissait de maintenir cet acquis pour les personnes qui le perçoivent déjà. Malgré l'ouverture syndicale, la direction a annoncé son intention de supprimer l'indemnité de sac dès le 1er juillet 2021.

Les syndicats ont donc décidé de lancer une pétition qui a remporté un franc succès. Le texte de la pétition met l'accent sur le mécontentement et l'incompréhension du personnel face à la décision unilatérale de la direction de supprimer l'indemnité de sac. Le personnel a le sentiment d'un manque de respect alors même qu'il s'est investi sans compter malgré les difficultés liées à la pandémie et a contribué à la bonne image des TMR vers l'extérieur, ce qui a permis à l'entreprise de remporter la mise au concours des lignes de bus de l'Entremont. Le personnel ne se sent pas soutenu. Il a déjà dû accepter des sacrifices : lorsque TMR a mis en place le chômage partiel, elle a été la seule entreprise romande à refuser de compenser la perte de salaire de 20%, alors même que d'autres entreprises de transports publics de la



Très remontés, les employés ont remis une pétition à la direction de TMR à Martigny-Croix.

région comme RegionAlps ou du canton de Vaud ont, elles, assumé cette perte et versé les salaires à 100%. TMR est aussi la seule entreprise romande qui n'a jamais signé de CCT en dépit du partenariat social avec le SEV.

Le personnel refuse le fait accompli et demande à sa direction de reconsidérer sa position. Il n'accepte pas ce démantèlement des presta-

tions acquises. On ne peut pas d'un côté demander au personnel et au syndicat de jouer son rôle de partenaire social pour la négociation d'un règlement et d'un autre côté supprimer unilatéralement des éléments de ce règlement.

En recevant la pétition, la direction des TMR s'est dite ouverte au dialogue et informera les syndicats de la suite.